Université
BORDEAUX
MONTAIGNE

ARRÊTÉ PORTANT NOMINATION DE LA DIRECTRICE PAR INTÉRIM DU DÉPARTEMENT D'ÉTUDES DE FRANÇAIS LANGUE ÉTRANGÈRE

LA PRÉSIDENTE DE L'UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE

VU *le Code de l'Education, et notamment ses articles L.712-2, L.713-1,*
VU *la délibération du Conseil d'administration de l'Université Michel de Montaigne – Bordeaux 3 du 18 octobre 2013 portant adoption du nouveau d'usage d'établissement Université Bordeaux Montaigne,*
VU *les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne (Université Bordeaux-III),*
VU *les statuts en vigueur du Département des Etudes Français Langue Etrangère (DEFLE), composante de l'Université Bordeaux Montaigne,*
VU *la cessation anticipée du mandat de la directrice du DEFLE précédemment en exercice (démission de Madame Béatrice Boyer),*
VU *l'arrêté du 29 mai 2017 portant nomination de Mme Sylvie SENGES aux fonctions de directrice du DEFLE par intérim,*
VU *l'arrêté du 11 septembre 2017 régissant l'élection du directeur du DEFLE prévue le 10 novembre 2017,*
VU *l'arrêté du 06 novembre 2017 portant constat du caractère infructueux de l'élection du directeur du DEFLE prévue le 10 novembre 2017 en l'absence de candidatures déclarées,*
VU *la démission en date du 10 novembre 2017 de Mme Sylvie SENGES de ses fonctions de directrice du DEFLE par intérim,*

ARRÊTE

Article 1:
Madame Linda LAWRANCE, enseignante à l'Université Bordeaux Montaigne, est nommée directrice par intérim du Département des Etudes de Français Langue Etrangère (D.E.F.L.E.), composante de l'Université Bordeaux Montaigne, jusqu'à nouvelle élection à la direction du D.E.F.L.E selon statuts en vigueur de la composante.

Article 2:
Le présent arrêté est soumis à publicité. Il fait l'objet d'une publication conformément aux statuts de l'Université Bordeaux Montaigne susvisés.

Article 3:
Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté. Ce dernier sera transmis au recteur de la région académique Nouvelle-Aquitaine, recteur d'académie de Bordeaux, chancelier des universités d'Aquitaine.

Fait à Pessac, le 21 novembre 2017.

La Présidente
de l'Université Bordeaux Montaigne,

Hélène Vélasco-Graciet.

UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE
PRÉSIDENCE

Publié le : 28 NOV. 2017

Transmis au recteur chancelier des universités le : 21 NOV. 2017